

Une nouvelle faveur vient d'être accordée à l'Œuvre des Tabernacles: nous ajoutons à ce compte-rendu la lettre de Monseigneur de Ségur qui la fera connaître. On aura du plus grands détails en s'adressant à la Directrice de l'Œuvre. Que les grâces que le Ciel nous offre nous soient un nouvel encouragement au bien.

Paris, 21 Octobre 1872

ASSOCIATION CATHOLIQUE DE

ST. FR. DE SALES. Secrétariat Général.

11 BIS PASSAGE STE. MARIE

A Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque à Montréal
(Canada)

MONSEIGNEUR,
Répondant aux désirs de Votre Grandeur et à celui de son digne Directeur diocésain que vous avez bien voulu nous donner, je m'empresse de vous donner officiellement avis, au nom du Conseil Central de l'Association, que votre Œuvre des Tabernacles avec ses statuts fait partie, selon votre désir, de l'Œuvre générale, et que les douze sous de cotisation sont ainsi compris dans les douze francs, cinquante versés pour les églises pauvres.

Moyennant la petite prière quotidienne et l'invocation au Saint Patron, les Associés ont droit à toutes les indulgences passées, présentes et à venir, de St. François de Sales.

En souhaitant à Votre Grandeur et à son pieux diocèse toutes les bénédictions du Saint Enfant Jésus, et de la Très Sainte Vierge, pour l'année qui va commencer, j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, Votre Serviteur respectueusement et affectueusement dévoué.

L. GR. DE SÉGUR

Chan. Ev. du Chapitre de St. Denys; Président général
l'Association.